

Entretien avec M. Karl-Heinz Lambertz ministre-président de la Communauté germanophone

Propos recueillis par Vincent Laborderie

***Outre-Terre* : Monsieur Lambertz, afin de présenter la communauté germanophone, pouvez-vous nous dire comment vous vous définissez ?**

K.H Lambertz : Il faut d'abord comprendre que nous ne sommes pas wallons, ni flamands, ni allemands. Nous nous définissons comme des Belges germanophones. Nous sommes légalement citoyens de la Wallonie bien sûr. Mais être wallon, c'est une identité que nous ne partageons pas. L'identité a toujours quelque chose à voir avec l'histoire, la langue et ces deux aspects nous distinguent des Wallons.

Mais il faut aussi souligner que nous ne voulons pas être qualifiés d'Allemands. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres minorités germanophones en Europe. Je me souviens avoir été invité à la fête nationale des Allemands du Danemark où l'on avait joué l'hymne allemand que tout le monde avait repris avec beaucoup d'enthousiasme. Ce n'est pas pour autant qu'ils veulent un rattachement à l'Allemagne. Mais si je faisais la même chose chez nous, je pense que je devrais démissionner le lendemain.

***O.-T.* : Comment expliquer cette réticence quant à l'association avec l'Allemagne ?**

K.-H. L. : C'est lié à l'histoire. Au moment où nous avons été rattachés à la Belgique, il y avait des pro-Belges et des pro-Allemands qui voulaient revenir en Allemagne. Ces derniers étaient majoritaires. Mais dès leur arrivée au pouvoir, les nazis ont instrumentalisé ce mouvement. En conséquence, beaucoup l'ont quitté et sont devenus pro-Belges. Nous avons ensuite été incorporés au III^e Reich dès 1940. Ce fut une expérience traumatisante qui a détruit toute velléité de retour à l'Allemagne. Puis à partir des années 1960 nous avons eu progressivement notre spécificité reconnue et notre autonomie.

***O.-T.* : Comment se vit cette identité germanophone à l'intérieur de la Belgique ?**

K.-H. L. : Il faut comprendre que la Belgique est un État multiethnique. Il était d'abord francophone puis a été soumis à une poussée flamande qui donne ce qu'il est aujourd'hui. Il y a aujourd'hui plusieurs cultures qui coexistent en Belgique. C'est pour cela que la minorité germanophone peut si facilement s'identifier comme belge. S'identifier comme Belge est très différent du fait de s'identifier comme Français par exemple. Lorsque l'on s'identifie comme Français, on fait référence à une langue unique et à une culture, un vécu bien précis. Ce n'est pas le cas lorsque l'on s'identifie comme Belge, cette identité permet beaucoup de liberté à l'intérieur.

C'est pour cela que la fédéralisation était nécessaire en Belgique. Il y a de vraies différences, ancrées et anciennes, entre Flamands et Francophones. Ne croyez pas que ce sont des politiciens qui ont inventé ces différences. Néanmoins il y a énormément d'interpénétrations entre les deux sociétés. Beaucoup plus qu'en ex-Tchécoslovaquie par exemple, où les populations se mélangeaient peu et où il n'y avait pas de ville centrale comme Bruxelles.

O.-T. : Qu'est-ce que c'est qu'être belge aujourd'hui pour vous ?

K.-H. L. : Le point de vue que je vais vous exposer est celui d'un germanophone. Je n'ai pas l'ambition de définir ce que signifie être belge pour tout le monde. Pour moi, c'est être le citoyen d'un pays extrêmement intéressant de par sa diversité, sa densité et ses contradictions. Le tout fabrique un mélange qui conduit à la belgitude, au-delà des bières, des frites et du chocolat. C'est une manière de coexister au-delà des différences de mentalités, de langues et en partie d'histoires différentes. C'est aussi un pays où l'on peut vivre très concrètement l'avantage de parler plusieurs langues, ce qui permet d'établir un lien vers les pays étrangers. C'est aussi une des fonctions des germanophones de faire le lien avec l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse.

Une des particularités de la Belgique est aussi d'avoir su développer des compromis, qui ne sont pas forcément cartésiens mais qui fonctionnent pour la plupart d'entre eux.

J'ajouterai que le modèle belge est un modèle qui a une valeur ajoutée. On pourrait l'implémenter dans des cas comme Chypre ou la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui. On dit toujours qu'il s'agit d'un système complexe mais il y a des systèmes beaucoup plus complexes. Les fédéralismes autrichien ou allemand sont beaucoup plus complexes. La particularité de la Belgique et qui fait sa complexité, c'est le caractère bicéphale de son fédéralisme avec les Régions et les Communautés.

O.-T. : À ce sujet, vous défendez le modèle d'une Belgique à quatre. Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste ce concept et pourquoi vous le défendez ?

K.-H. L. : Cette vision est évidemment en lien direct avec la situation de la communauté germanophone et les conséquences qu'ont pour nous les évolutions institutionnelles de la Belgique. Comme nous l'avons affirmé officiellement dès juillet 2011, nous voulons exercer nous-mêmes toutes les compétences qui seront exercées

tant par les Régions que par les Communautés. Cette distinction entre Communauté et Région a été imaginée à l'origine pour trouver un compromis sur Bruxelles. Ce compromis semblait impossible entre une Flandre qui considérait que Bruxelles était un territoire conquis pas les Francophones, un territoire usurpé, et les Francophones disant le contraire. C'est Jérusalem en plein ! Mais on a trouvé une solution géniale : il y a deux systèmes flamand et francophone auquel on peut souscrire mais il n'y a pas de choix définitif. C'est un système qui fonctionne même s'il y a des problèmes. La création de deux types d'entités fédérées, les Régions et les Communautés, est le produit du génie belge du compromis.

Mais si elle est adaptée à Bruxelles, cette dualité n'a aucune pertinence nous concernant. Dès 1983 on a imaginé un mécanisme pour permettre à la communauté germanophone de gérer des compétences régionales. De notre point de vue, il faut une cohérence de gestion et donc que nous ayons toutes les compétences. On ne peut avoir un morceau de compétence au fédéral, un autre à la Région wallonne et un dernier à la Communauté germanophone.

Plus généralement, on voit que, de plus en plus, le fait régional s'impose. En Flandre le problème a été réglé en fusionnant les deux entités fédérées. Côté francophone, on rapproche de plus en plus région wallonne et Communauté française. De mon point de vue, l'arrêt de mort de la Communauté française a été signé avec les accords de la Sainte-Emilie (entérinés par les présidents des quatre principaux partis francophones en septembre 2013, ndlr) qui disposent que toutes les compétences qui devaient normalement aller à la Communauté française vont aller directement à la région wallonne.

En outre les mandats sont fusionnés : les parlementaires sont élus à la fois au parlement wallon et de la Communauté française. Depuis 2007 on a également un seul ministre-président pour les deux entités et les ministres sont le plus souvent présents des deux côtés. La capacité d'emprunt et de déficit budgétaire est aussi consolidée entre Wallonie et Communauté française.

Ce qui empêche d'aller plus loin c'est évidemment Bruxelles. Il y a toujours une grande réticence du côté de la Flandre à lâcher des compétences à Bruxelles. Mais là aussi les choses évoluent. Il y a notamment de plus en plus de voix qui s'élèvent à Bruxelles (tant francophones que flamandes) pour demander une politique d'éducation spécifique à Bruxelles.

Regardez aussi les documents de la Région wallonne concernant l'avenir du *Plan Marshall*. On y explique que l'axe central pour le redressement de la Wallonie est l'enseignement. Or que je sache, l'enseignement est une compétence communautaire. Enfin je pointerai que le maintien d'un lien francophone institutionnel avec Bruxelles est incompatible avec le fait de revendiquer que Bruxelles soit une région à part entière. Cela revient à dire aux Flamands que dès que l'on sera à trois acteurs ce sera deux (Bruxelles, Wallonie) contre un (Flandre). Comment voulez-vous qu'ils acceptent cela ?

O.-T. : Dès lors comment réaliser la Belgique à quatre ? Pensez-vous avoir suffisamment d'alliés ailleurs en Belgique ?

K.-H. L. : Évidemment nous ne pesons pas beaucoup et ce n'est pas nous qui déterminerons l'avenir. Pour les autres acteurs, tout est lié au problème bruxellois et ils sont donc beaucoup plus prudents. Mais des personnalités de premier plan comme Johan Van de Lanotte, Didier Reynders ou Rudi Vervoort ont affirmé qu'elles étaient favorables à la Belgique à quatre. Au-delà de ces prises de positions, tout le monde convient que le débat Communauté-région n'est plus le vrai débat. On veut aller vers une simplification autour d'une Belgique à quatre mais on est toujours en train de tourner autour de Bruxelles. L'enjeu se trouve là et nous subissons les conséquences de ce qui est décidé en fonction de cet enjeu.

Mais la Communauté germanophone n'a pas besoin de cette évolution pour récupérer des compétences. L'article 139 de la Constitution prévoit déjà que des compétences régionales peuvent être transférées à la Communauté germanophone sans modification de la Constitution.

O.-T. : Si vous pensez que nous allons inexorablement vers la Belgique à quatre, à quel horizon la voyez-vous se mettre en place ?

K.-H. L. : Disons qu'il peut y avoir deux types d'évolutions à court et moyen terme. Soit on est dans une logique progressive et nous restons avec le rythme d'une réforme tous les dix ans. La sixième réforme de l'État n'est bien sûr pas un chef-d'oeuvre – et ce n'était pas le but. Elle demande à être complétée. La prochaine réforme dans une dizaine d'années pourrait alors être l'occasion d'implémenter la Belgique à quatre.

L'autre hypothèse est que nous entrons dans une logique confédérale telle que la définit la N-VA (nationaliste flamande). Là nous ne sommes plus dans la continuité mais en rupture. Il s'agit d'un modèle visant principalement à la séparation de la Belgique. Si vous regardez les choses en détail, ce sont les mêmes mécanismes qui ont été mis en place au début des années 1990 en Tchécoslovaquie et qui ont conduit à la séparation quelques années plus tard.

Là on est dans une autre dynamique. Mais il faut aussi voir ce que veut la N-VA à court terme, si elle veut aller aussi loin. Si Bart De Wever a mis sur la table un projet aussi extrême c'est peut-être pour le mettre au frigo.

O.-T. : Vous êtes donc en discussions bilatérales avec la Région wallonne pour le transfert de compétences. Comment les choses se passent-elles concrètement ?

K.-H. L. : Évidemment ce n'est pas une négociation simple. On discute avec un interlocuteur qui doit abandonner quelque chose et nous n'avons de notre côté pas grand-chose à offrir, sinon un plaidoyer pour la cohérence. Mais tout se fait pas à pas, nous ne sommes pas particulièrement pressés.

Concrètement ces négociations se passent relativement bien, sauf lorsque l'on est en crise communautaire. Dans ces périodes-là, les Wallons sont très réticents car ils sont occupés ailleurs et ils ont aussi l'impression de perdre des deux côtés. Il y a des fenêtres d'opportunité où la négociation est fructueuse. La dernière fenêtre d'opportunité s'est fermée avec la crise de 2010.

Nous allons la réouvrir après les élections. Si on lit les programmes des différents partis wallons, ils sont assez ouverts pour nous transférer les compétences.

Mais il y a côté wallon une crainte de s'affaiblir et de perdre le contact géographique avec l'Allemagne. Le débat n'est pas seulement rationnel, il est aussi d'ordre émotionnel.

O.-T. : Vous avez pointé les dangers du confédéralisme de la N-VA. Mais est-ce qu'un confédéralisme au sens où l'entend le CD&V (chrétiens-démocrates flamands) pourrait être compatible avec la Belgique à quatre ?

K.-H. L. : Il faut relativiser le sens que l'on donne aux mots. Le confédéralisme au sens juridique présuppose l'existence d'États indépendants. Ni le modèle N-VA, ni celui du CD&V ne correspondent à cela. C'est un fédéralisme avec des éléments confédéraux forts. Et confédéral veut aussi dire centrifuge. La vraie force centrifuge est déjà présente : c'est l'absence de partis nationaux. C'est en réalité au niveau régional que la répartition des forces politiques s'opère, et il faut ensuite accorder cela au niveau fédéral. L'autre aspect est le fait que les compétences soient exclusives. Une compétence appartient soit au fédéral soit à une entité fédérée. C'est pour cela que je disais que le fédéralisme belge est plus simple que le fédéralisme allemand ou autrichien. En Belgique, celui qui est compétent pour voter une loi est aussi compétent pour l'appliquer et pour les relations internationales relatives à cette loi. En Allemagne une loi fédérale est exécutée par les gouvernements des Länder. Chaque loi a donc seize arrêtés d'exécutions différents. C'est très complexe.

Le principe de l'exclusivité est utile à la Belgique car cela permet d'éviter les frictions inutiles qui adviendraient forcément si nous avions un système comme celui en vigueur en Allemagne. En Belgique on a évidemment besoin d'accords de coopération. On parle toujours de ce qui ne va pas mais il y a énormément d'accords de coopération qui fonctionnent.